Ami du Clergé du 4-11 novembre 1937

Deuxième partie : PRÉDICATION

SOMMAIRE

Pour le Jubilé Marial français. — VI. Marie et le retour aux mœurs chrétiennes, 529. — VII. Retour à nos glorieuses traditions, 531. — VIII. Retour au Christ, 534.

Le mot du Pasteur *(fin)*. — LVI. *Dernier dimanche après la Pentecôte :* Le jugement, 536.

Les Saints Patrons. — *Sainte Catherine d'Alexandrie, Patronne des jeunes filles :* Elles doivent comme elle s'instruire de la religion, 537.

Pour une Adoration perpétuelle. — VI. Le remède aux maux actuels, 539.

Explication du Catéchisme. — *55e Leçon :* L'Ordre, 540.

Allocutions de mariage. — VII. L'Eglise et la famille, 543.

En lisant. — Conserver la paroisse ; — Trois paroles de M Deguerry ; — Le catéchisme de l'abbé Dupanloup ; — L'épitaphe du Soldat inconnu, 544.

POUR LE JUBILE MARIAL FRANÇAIS

VI

MARIE ET LE RETOUR AUX MŒURS CHRÉTIENNES

Mes frères,

Sur la fin de l'année 1637, le 21 novembre, l'ambassadeur de Suède à Paris, un protestant, écrivait au Chancelier Oxenstiern, sur un ton mi-ironique, mi-grave :

« Pour commencer, quelque chose d'amusant, mais qui, je le crains, pourra avoir des conséquences sérieuses. Le roi, au début de cette année, a consacré par un vœu sa personne et son royaume à la Sainte Vierge ; et il n'hésite pas à rapporter à ce vœu tout ce qui lui a réussi cette année à l'intérieur de la France. Et il ne se prépare pas seulement à ériger à la Vierge, dans la cathédrale de cette ville, un autel qui lui coûtera 400.000 francs ; il veut encore que le jour qu'au milieu du mois d'août on appelle ici l'Assomption de la Vierge, soit désormais célébré avec plus de solennité que par le passé. Dans ce but, il vient de faire remettre des lettres au Parlement de Paris. Je me demande si celui-ci va trouver la chose bien conforme à la loi salique. Si maintenant la Sainte Vierge, comme on peut s'y attendre, fait du cardinal de Richelieu son Vicaire général, il ne restera au roi qu'à se bien tenir... »

Malgré les plaisanteries du protestant, cette lettre de Hugo de Groot, dit Grotius, témoigne qu'on fait cas du projet royal. Un ambassadeur se croit tenu d'en informer son gouvernement. S'il y voit *quelque chose d'amusant*, il craint qu'il n'ait pourtant *des conséquences sérieuses*.

Ces conséquences sérieuses ont dépassé de beaucoup les prévisions de l'ambassadeur. Elles ont été d'un autre ordre. Si le vœu de Louis XIII a obtenu le succès de ses armes, il a surtout valu à la France de signalées bénédictions spirituelles.

Nul doute que la célébration du tricentenaire, et les prières du Jubilé, et le renouveau de notre dévotion nationale à la Reine de l'Assomption, n'entraînent pour la France des *conséquences sérieuses*.

Le Souverain Pontife lui-même semble avoir fixé les intentions de nos prières jubilaires quand, le 7 septembre dernier, il écrivait au cardinal Verdier, archevêque de Paris, qu'il nommait son Légat aux fêtes d'Aiguebelle :

« ...Nous élevons à notre tour nos yeux vers elle (la T. S. Vierge), afin qu'elle garde et protège notre chère France, comme elle l'a fait toujours au cours des siècles par d'innombrables témoignages. Qu'elle écarte d'elle la souillure du péché, source de tous les maux ; qu'elle la fasse se souvenir de ses glorieuses traditions chrétiennes ; et qu'elle l'unisse toujours davantage à son divin Fils, car s'éloigner de Lui c'est mourir, revenir à Lui c'est revivre, Lui être uni c'est vivre vraiment. »

Retour aux mœurs chrétiennes, retour à nos glorieuses traditions, retour au Christ, voilà les fruits que nous pouvons justement espérer de la mobilisation de tous les catholiques du pays vers les autels de la Reine de France.

D'abord le retour aux mœurs chrétiennes, à la morale de l'Evangile, à la pureté de vie individuelle, familiale, sociale. Car la masse se paganise et la notion du péché se perd.

Un renouveau de la dévotion à la T. S. Vierge pourrait purifier cette atmosphère saturée de sensualisme : la pureté des mœurs, c'est la grâce de la dévotion à la Sainte Vierge et le message de ses apparitions.

I. — *Grâce de la dévotion à la Sainte Vierge*

Un peu comme chaque sacrement, chaque dévotion a sa grâce spéciale, que ce soit la dévotion à l'Eucharistie, la dévotion au Sacré-Cœur, ou la dévotion à la Passion.

La grâce de la dévotion à la Sainte Vierge, à la fois son bienfait, son privilège et son signe, c'est de purifier les âmes, de les détacher du péché, de les élever.

Tous les saints en témoignent, et leur témoignage s'exprime dans les mêmes termes. Qu'il suffise d'en appeler au Bienh. de Montfort, qui se plaît à répéter de Marie la parole de l'Ecclésiastique (XXIV, 30) : « *Qui operantur in me non peccabunt,* ceux qui sont en moi pour travailler à leur salut ne pécheront point [1]. »

Mais la dévotion à Marie a spécialement le don de préserver les âmes du péché qui souille plus que les autres, puisqu'on le nomme, par une sorte de pléonasme, le péché impur. Ceux qui aiment la T. S. Vierge marchent dans une atmosphère de pureté. Ils subissent le reflet et la pénétration de sa splendeur d'Immaculée.

« Ils lui ressemblent comme les simples liserons des champs ressemblent au grand lis majestueux et parfumé, couronné d'étamines d'or. Sans doute, les rustiques fleurs n'ont point ces ornements et cette beauté royale, et leur parfum est imperceptible. Elles sont pourtant comme de petits lis, par leur blancheur intacte et la grâce de leur forme. Ainsi les serviteurs de Marie rappellent de loin sa beauté, mais surtout parce qu'ils ont, à son exemple, une âme toute blanche [2]. »

[1] Voir le *Traité de la Vraie Dévotion à la Sainte Vierge*, nn. 173, 175, 205, 218, 264.

[2] R. P. Joseph de Tonquédec, S. J., *Voilà votre Mère*, p. 34 ; Beauchesne, 1920.

C'est ce qui explique les pratiques de piété en usage partout. Le jour de la Communion solennelle, nos enfants se consacrent à Marie, mais justement pour qu'elle les garde dans leur innocence de petits, pareille à celle des anges qui voient le visage du Père. Les Congrégations d'Enfants de Marie, pour jeunes filles ou pour jeunes gens, veulent offrir la protection toute particulière de la T. S. Vierge, à un tournant plus critique de la vertu. Les fondateurs d'Ordres placent leur œuvre sous un vocable de Marie, ou l'intronisent première Supérieure de leurs couvents, ou recommandent sa dévotion, parce qu'ils invitent des âmes d'élite, qui choisiront de mener dans la chair la vie des anges. Tous les sanctuaires de pureté, de chasteté, de virginité portent à leur fronton le nom, le blason, l'étendard de la Vierge.

Et l'on comprend facilement pourquoi cette grâce est attachée à la dévotion à Marie.

« Dis-moi qui tu hantes et je te dirai qui tu es. » Et Marie est la Vierge, la toute pure, l'immaculée. Et c'est sa dévotion qui nous met en relation avec elle, nous introduit dans sa compagnie, nous fait vivre en sa familiarité, comme la religion nous relie à Dieu. Alors se prolonge et s'exerce sur les âmes qui l'aiment cette influence sanctificatrice dont elle enveloppa et pénétra tous ceux qui l'approchèrent sur la terre.

Gerson disait qu'au temps de sa vie mortelle les regards de la Sainte Vierge distillaient comme une rosée virginale qui purifiait les âmes où elle tombait.

Mais c'est surtout S. Ambroise qui a écrit là-dessus des pages admirables. Il faudrait relire ses trois livres sur la *Virginité*. Rien d'aussi définitif n'a été écrit depuis lors sur Marie, idéal et source de chasteté.

« ...La grâce de Marie, dit-il par exemple, fut si grande que non seulement elle conservait en elle le don de la virginité, mais qu'elle conférait à ceux qu'elle visitait la parure d'une pureté intacte. Elle a visité Jean-Baptiste, et il est naturel que celui-là demeura vierge, que la Mère du Seigneur avait imprégné pendant trois mois de l'onction de sa présence et d'un parfum de chasteté. La Vierge fut confiée ensuite à Jean l'Evangéliste, qui gardait le célibat. Et je ne m'étonne pas que celui-là sut mieux parler que tous les autres des mystères divins, qui avait près de lui le sanctuaire des secrets célestes. »

Et plus loin, après avoir comparé Marie à une nuée légère, S. Ambroise conclut : « Recueillez donc, ô vierges consacrées à Dieu, recueillez la rosée spirituelle qui tombe de cette nuée et qui tempère les ardeurs charnelles, afin que s'éteigne en vous le feu des passions et que l'intérieur de votre âme soit rafraîchi [3]. »

Ne sommes-nous pas bien fondés à espérer, avec le Pape, qu'une plus fervente piété mariale, dont ce tricentenaire serait le principe, assainirait l'ambiance morale de notre chère France ?

II. — *Le message des apparitions*

Aussi bien, quand Marie daigne apparaître sur notre terre, le but de sa démarche maternelle est justement d'écarter de nous cette « souillure du péché, source de tous les maux », comme s'exprime le Souverain Pontife. Qu'on relise le récit de ces multiples manifestations de la T. S. Vierge dont la France du XIXe siècle a été la terre privilégiée : la Médaille miraculeuse, la Salette, Lourdes, Pontmain, Pellevoisin. Même à Lourdes, l'Immaculée a demandé de prier pour les pécheurs et a fait entendre par trois fois l'appel à la pénitence.

Rien pourtant d'aussi significatif et d'aussi émouvant que l'histoire de la Salette. Celle qui est apparue ce jour-là, sur la montagne nue et austère, aux deux jeunes bergers, Maximin Giraud et Mélanie Mathieu, on l'a dit avec beaucoup de justesse, c'est *Marie, missionnaire de la conversion de la France.*

Comment ne pas se sentir remués à réentendre les confidences des deux petits voyants ?

« Elle pleura tout le temps qu'elle nous parla. J'ai bien vu couler ses larmes. On eût dit une mère que ses enfants auraient battue. » Et n'est-ce pas exact, puisque S. Paul écrit que les pécheurs crucifient à nouveau Notre-Seigneur ?

Et la Vierge en larmes de la Salette pleura sur nos péchés, sur les péchés de la France :

« Je vous ai donné six jours pour travailler ; je me suis réservé le septième, et on ne veut pas me l'accorder : c'est cela qui appesantit le bras de mon Fils. — Ceux qui conduisent des charrettes ne savent plus jurer sans y mettre le nom de mon Fils. — Il ne va que quelques personnes âgées à la messe. Les autres travaillent le dimanche, tout l'été, et l'hiver, quand ils ne savent que faire, ils ne vont à la messe que pour se moquer de la religion. — Le Carême, ils vont à la boucherie comme des chiens. »

Langage réaliste et qui offensera les délicats, mais qui devrait mieux nous faire sentir la déchéance d'un peuple chrétien privilégié, où sont devenues choses courantes pour la masse, la profanation du dimanche, le blasphème, le mépris de la messe, l'indifférence aux pénitences du Carême.

Pleurs de la Mère de Dieu sur le péché, mais aussi pleurs de la Mère des hommes sur les maux dont le péché est la source :

« Si mon peuple ne veut pas se soumettre, je suis forcée de laisser aller le bras de mon Fils. Il est si lourd et si pesant que je ne puis le retenir. Depuis le temps que je souffre pour vous autres !... Si je veux que mon Fils ne vous abandonne pas, je suis chargée de le prier sans cesse pour vous qui n'en faites point cas. Vous aurez beau prier, beau faire, jamais vous ne pourrez récompenser la peine que j'ai prise pour vous autres. »

Devant la Vierge en larmes de la Salette, on pense à l'inscription inspirée, gravée sur le socle du groupe de Notre-Dame de Pitié : « Vous tous qui passez par le chemin, arrêtez-vous et voyez s'il est une douleur semblable à ma douleur. »

Vue exacte : s'il est vrai que le Christ sera en agonie jusqu'à la fin du monde, jusqu'à la fin du monde Marie l'assistera de sa compassion.

Vision plus poignante encore : Notre-Dame des Douleurs n'est plus seulement la Vierge au cœur poignardé de sept glaives ; mais à cause de nos péchés renouvelés, de soixante-dix-sept fois sept glaives.

C'est devant une *Pietà*, la *Pietà* de la descente de la Croix, que Louis XIII promit, réalisa, perpétua la consécration de son royaume à Notre-Dame ; c'est devant une *Pietà*, la *Pietà* de la Salette, que nous aimerons à nous recueillir avant de renouveler le geste de notre prince.

[3] *De Instit. Virg.*, ch. VII et ch. XIII (*P. L.*, XVI, col. 319 et 325).

Car depuis près d'un siècle que la Vierge en larmes est apparue aux petits pâtres de la montagne, notre situation religieuse et morale n'a guère changé. Si notre mal n'a pas empiré, il ne semble pas non plus que nous soyons en voie de guérison. Il suffirait de changer quelques mots des lamentations de la Vierge, pour y reconnaître le diagnostic inquiétant d'un peuple dont les masses s'éloignent de Dieu et se ruent au plaisir.

Et d'avoir sous les yeux cette nouvelle Notre-Dame des Douleurs, il nous apparaîtra mieux que la Vierge s'est acquis de nouveaux droits à régner sur nous : « Jamais vous ne pourrez récompenser la peine que j'ai prise pour vous autres » ; et que ce règne, comme celui de son Fils qu'elle prépare, doit s'établir surtout dans nos âmes, par la soumission de notre intelligence et de notre volonté à la foi et aux commandements : « Mon royaume est au dedans de vous. »

* *

Cette royauté de Marie sur les consciences catholiques françaises, voilà bien l'intention essentielle du Jubilé.

Les grandioses manifestations extérieures, projetées à travers toutes les paroisses de France, ne vont qu'à alerter les âmes et à préparer leur retour.

L'indulgence plénière extraordinaire, offerte par l'Eglise, la suppose, puisque l'indulgence c'est l'amnistie et non l'absolution, la remise des châtiments et non le pardon du péché.

L'esprit même de la consécration de Louis XIII le veut : le roi y suppliait la Vierge que son royaume « ne sortît pas des voies de la grâce, qui conduisent à celles de la gloire. »

Et il est clair que ce résultat, plus que tout autre, dépend d'un chacun. Chacune de nos voix ne peut que faire nombre pour la reconnaissance officielle de la royauté de Marie par quelque signe national, comme chez nous dans le passé, comme en d'autres pays dans le présent. Mais il appartient aux individus et à eux seuls, en dernier ressort, avec le secours de Dieu et par l'intercession de Marie, d'écarter de leur âme « la souillure du péché, source de tous les maux. »

A tout catholique de faire son devoir, de profiter de l'indulgence offerte, de comprendre la portée de sa consécration, afin de concourir pour sa part à ce redressement moral de notre pays qui refera de la France la nation très chrétienne. Ainsi soit-il.

VII

RETOUR A NOS GLORIEUSES TRADITIONS

Mes frères,

Pour l'Europe et pour le monde un prestige incomparable est attaché au nom de la France. Toutes les voix de l'Etranger, celles des hommes d'Etat, des poètes, des autorités religieuses, et celles plus humbles des peuples, amis ou adversaires, forment autour de lui un concert d'admiration. Ni Joseph de Maistre, ni Michelet, ni Péguy, ni personne de chez nous, ne nous a proclamés plus haut « la grande nation. »

Un seul témoignage entre mille, mais qui s'impose parce qu'il porte la signature du cardinal Mercier :

« ...J'ai besoin de vous dire la vérité, telle que je la vois, telle que je la sens dans les profondeurs de mon âme. Parmi tous les peuples du globe, le plus attachant, le plus beau, le plus grand par le rayonnement de sa pensée, par la précision et le charme de sa langue, par la bravoure souriante de ses soldats, par la fécondité de son héroïsme chrétien, c'est, n'en doutez pas, votre peuple, le peuple français [1]. »

Ne croyons pas que cette gloire va s'éteignant. C'est encore un étranger qui a dit :

« ...A présent, comme toujours, la France est la première ; c'est la grande nation, jusqu'à son dernier jour, jusqu'à la dernière goutte de son sang. Des lumières qui brillent en ce moment sur le crépuscule du monde, celle qui part de Paris est la plus brillante, et que deviendrait l'Europe si elle s'éteignait? Songez si vraiment un jour il n'y avait plus de France ! Même la lumière qui part de Rome, et qui pour moi est la lumière dans laquelle je vis, même cette lumière, il me semble, perdrait la moitié de son éclat [2]. »

Oui, la France est la fille aînée de l'Eglise, la terre des saints, le missionnaire du Christ. Entre autres raisons qu'ont les peuples d'admirer et d'envier la France et que nous avons d'en être fiers, ce ne sont pas les moindres ; je dirais même que ce sont les plus solides. Il nous va droit au cœur et il est nôtre, ce deuxième souhait que le Pape formulait, à l'aurore de ce Jubilé, pour la France notre patrie : Que Marie la fasse se souvenir de ses glorieuses traditions chrétiennes !

I. — *La France, fille aînée de l'Eglise*

Devant certain anticléricalisme de la France contemporaine, il a paru à beaucoup qu'il y avait quelque ironie à parler encore de la France « fille aînée de l'Eglise. »

Car ce titre est chargé de sens. Il n'enregistre pas seulement un fait, le fait que les Francs ont été les premiers des peuples alors barbares à croire au Christ, à recevoir le baptême, à compter parmi les fils de l'Eglise. Il exprime toute une mission de chef de file, d'entraîneur, de défenseur, au service de la cause catholique.

Relisons Bossuet, philosophe de l'histoire :

« Quand le temps fut arrivé que l'empire romain devait tomber en Occident, Dieu, qui livra aux barbares une si belle partie de cet empire, et celle où était Rome, devenue le chef de la religion, *destina à la France des rois qui devaient être les défenseurs de l'Eglise*. Pour les convertir à la foi, avec toute la belliqueuse nation des Francs, il suscita un S. Rémy, homme apostolique... Ce grand saint et ce nouveau Samuel, appelé pour sacrer les rois, sacra ceux de France, en la personne de Clovis, comme il dit lui-même, *pour être les perpétuels défenseurs de l'Eglise et des pauvres*, qui est le plus digne objet de la royauté [3]. »

Le droit d'aînesse entraîne des devoirs. Fille aînée de l'Eglise : pour la France, cela fixe la date de son baptême, mais du même coup lui assigne un rôle. Les deux choses se tiennent.

Puisque nous paraissions faillir à nos devoirs d'aînés, méritions-nous encore qu'on nous appelât de ce

[1] Discours de réception du Cardinal Mercier à l'Académie des Sciences morales et politiques, le 13 décembre 1919.

[2] Johannès Joergensen, *De l'extrême Belgique*, chap. v, p. 75-76.

[3] *Politique tirée de l'Ecriture Sainte*, livre VII, art. 6.

nom, avec tout ce qu'il renferme d'amour, de fierté, de bonheur ?

Le Pape qui vient de nous accorder le Jubilé du troisième centenaire du vœu de Louis XIII, ne nous le refusa pas. Sa première lettre, première à la France et première de son pontificat, débute, et certes à dessein, par ce titre de notre noblesse chrétienne : *Galliam Ecclesiæ filiam primogenitam* (2 mars 1922). Et c'était pour nous affirmer que nous n'avions pas démérité de le porter : les Pontifes romains nos prédécesseurs ont toujours, au cours des siècles, comblé des marques particulières de leur paternelle affection la France, « justement appelée la fille aînée de l'Eglise. »

Les défaillances passagères sont des ombres, mais qui n'obscurcissent pas quatorze siècles d'histoire.

Déjà sous les Mérovingiens, le baptême de Reims et la victoire de Poitiers avaient fait apparaître les Francs comme les champions et les défenseurs de la religion chrétienne. La foi de Clovis et les exploits de Charles Martel communiquaient de leur gloire à toute la nation. Ce n'était pas seulement Charles qui était le martel de la chrétienté, le marteau du Christ pour écraser l'Islam, mais avec lui et sous ses ordres tous les Francs.

La croyance qui avait commencé de se former sous la première race de nos rois que la France était nation élue du ciel, va s'affermir maintenant que les Papes donnent leur faveur aux Carolingiens. A la Noël de l'an 800, le pape Léon III couronne empereur Charlemagne, le roi des Francs. Cela prend aux yeux de la chrétienté valeur de consécration officielle de la mission de la France.

Pourtant c'est à la troisième dynastie, avec S. Louis, que le pays atteint dans le monde à l'apogée de son prestige. On pense chez les autres peuples ce que Grégoire IX écrit au saint roi : « De même qu'autrefois la tribu de Juda reçut d'En-haut une bénédiction toute spéciale parmi les autres fils du patriarche Jacob, de même le royaume de France est au-dessus de tous les autres peuples, couronné par Dieu lui-même de prérogatives extraordinaires. »

Désormais et jusqu'au XVIIe siècle, les lettres de Rome seront adressées non pas au roi de France, mais au Roi Très Chrétien.

Après, la royauté et les régimes qui lui succéderont ne compteront plus d'aussi beaux états de services pour la cause du Christ et de son Eglise. Mais la nation fera la relève. Elle avait bénéficié en renom, pendant des siècles, des gestes de ses rois : de l'écrasement de l'Islam par Charles Martel, de l'établissement du pouvoir temporel de la Papauté par Charlemagne, des croisades et de la vertu de S. Louis. Ses princes l'avaient couverte de gloire aux yeux des nations. A son tour, devant la défection et parfois l'opposition des pouvoirs, elle continuerait d'honorer et de servir l'Eglise avec tant d'éclat qu'il resplendirait sur toute la patrie, sur le peuple et sur ses chefs, qu'on ne distinguerait pas, qu'il n'y aurait toujours qu'une France, la France fille aînée de l'Eglise.

II. — *La France, terre des Saints*

La fille aînée fait honneur à l'Eglise sa mère, surtout par cette floraison de sainteté qu'elle ne cesse d'épanouir, avec une fécondité qui lui a valu un jour le nom magnifique de « terre des Saints. »

Elle fait honneur à l'Eglise et elle se fait honneur. Nos savants, nos poètes, nos soldats ont porté bien haut la renommée de la France à l'Etranger. Nos saints servent encore mieux sa gloire.

Où que vous voyagiez, non seulement chez nos voisins d'Europe, mais encore à travers les continents lointains, vous trouverez dans toutes les églises un tableau, un vitrail, une statue de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus. La France du XXe siècle commençant n'a pas eu de meilleure ambassadrice auprès des nations. Cette enfant « chérie du monde » a fait connaître, aimer et bénir notre pays dans les couches profondes de tous les peuples.

Et il y a longtemps que les vertus des saints de chez nous projettent au loin le rayonnement de la France : dès la fin du XVe siècle, la France est chantée *fleur de chrétienté.*

Notre Péguy a repris à sa façon cette image d'aube et de printemps : le peuple français est un « peuple jardinier d'âmes qui fait pousser les plus belles fleurs de sainteté [4]. »

Il a dans sa flore magnifique et multiple le lis royal, droit et pur, et lis au milieu des épines, de la sainteté de Louis IX le juste, le fils de Blanche de Castille, le justicier paternel du chêne de Vincennes, le croisé du Christ.

Il a la fleur des prairies, des champs et des bois de France, la reine des prés qui n'est que de chez nous, Jeanne d'Arc, l'héroïne du patriotisme et de la foi.

Il a la rose de la charité, Vincent de Paul, le père des pauvres, dont toutes les charités de France et du monde ne sont que des espèces et des reproductions nouvelles.

Il a toutes les fleurs qui parent les autels et les saintes images : Marguerite-Marie devant le Sacré-Cœur, le Père Eymard auprès du tabernacle, Ste Bernadette avec l'églantine aux pieds de l'Immaculée.

Il a l'humble « pâquerette [5] » de Lisieux, dont Dieu a fait une des plus brillantes étoiles des champs du paradis.

Il a cette fleur unique d'enclos de presbytère, S. Jean-Baptiste Vianney, qui répand à travers le monde le parfum d'Ars.

Il a toute cette variété florale de grandes et de petites vertus, impossible à dénombrer, qui fait de la France le jardin de l'Eglise. Car avec la sainteté reconnue, dénommée, classée, il y a chez nous cette sainteté diffuse dans toutes les classes de la société, chez les petits et les savants, dans les familles et dans le clergé, à l'ombre des cloîtres et au grand soleil de la rue, cette sainteté courante qui est le signe auquel on reconnaît la véritable Eglise, l'Eglise catholique. Elle est si commune chez nous que depuis le moyen-âge Franc et chrétien signifient la même chose. Oui ! encore aujourd'hui, comme le constatent les moins dévots qui s'en vont au loin : « Quand nous passons devant une église ou une fondation catholique, écrivait Pierre Benoît après un voyage à Ceylan, mon cingalais me la signale d'un sourire engageant ; il faut s'y résigner : pour ces êtres primitifs, catholicisme est synonyme de France, et réciproquement [6]. »

Et en effet, sa fécondité ne s'est pas ralentie. Chaque année, les almanachs catholiques peuvent ouvrir un chapitre sur les nouvelles gloires religieuses

[4] *Porche du mystère de la Deuxième Vertu.*
[5] *Histoire d'une âme*, chap. I.
[6] **Cité par la *Vie Catholique*, 1er mai 1926.**

de France. Au palmarès des canonisations nous tenons toujours le premier rang, où viennent prendre place, entre autres, ces fondateurs et ces fondatrices de Congrégations religieuses qui sont un des plus beaux reflets de la sainteté française.

III. — *La France, missionnaire du Christ*

Parmi ces Congrégations, les plus peuplées sont nos Congrégations missionnaires.

N'est-il pas curieux, et n'est-ce pas une nouvelle preuve de sa mission, que notre peuple, que l'on dit casanier, soit le pionnier de l'Evangile à travers les continents, le missionnaire du Christ ?

Notre ambassadeur auprès du Vatican le redit volontiers, quand il reçoit la colonie française de Rome : « Nos missions et nos missionnaires sont une des fiertés de la France catholique. Sait-on qu'aujourd'hui encore les Français l'emportent de beaucoup par le nombre sur toute autre nationalité, dans le personnel des missions, soit de religieux, soit de religieuses ? Leurs effectifs approchent de 8.000 : aucune des nationalités qui suivent de plus près la nôtre n'atteint le chiffre de 3.000. Dans l'émulation évangélisatrice, la France reste donc en tête et de loin [7]. » Et cela malgré notre natalité en baisse, malgré des difficultés de recrutement issues de l'expulsion des religieux, malgré l'instruction laïque de nos écoles.

Ce n'est pas assez dire que nous l'emportons par le nombre. Nous sommes loin de céder en qualité. L'étranger lui-même nous donne en exemple.

Au retour d'une visite des missions d'Extrême-Orient : Indes, Siam, Birmanie, Indo-Chine, Chine, Japon..., le R. P. Ricaldone, Supérieur Général des vaillantes phalanges Salésiennes, écrivait des Pères des Missions-Etrangères de Paris :

« Quand mon imagination veut dessiner à grandes lignes le portrait du missionnaire tel que je le conçois, j'emprunte à ces hommes les traits de leur physionomie d'apôtres, et la grande figure se dresse complète. Zèle, esprit de sacrifice, amour de la prière, confiance en Dieu, souriant optimisme, labeur infatigable, sens de l'organisation, prudence, et couronnant le tout et l'expliquant, la divine charité, l'amour des âmes : voilà le type du missionnaire que j'ai pu contempler de Bombay à Tokio... Que par ricochet, je veux dire, par l'exemple de leur vertu et la force conquérante de leur charité, ils fassent aimer le noble pays d'où ils viennent, qui s'en étonnerait ? [8]... »

Il n'y a en effet qu'une voix, et dans tous les camps des opinions, pour répéter ce que déclarait le Maréchal Lyautey, qui voulut que s'élevât à l'Exposition Coloniale internationale l'inoubliable Pavillon des Missions : « Partout où ma vie coloniale m'a porté, j'ai vu nos missionnaires être des foyers intenses de paix, d'ordre, d'éducation et de formation morale et sociale ; je les ai vus présentant la France sous les traits les plus nobles de sa mission civilisatrice, la faisant respecter et aimer [9]. »

Emigration pourtant toute apostolique. Aux autres nations d'établir des comptoirs ou d'ouvrir des débouchés au trop-plein de leur population. La France missionnaire n'ambitionne pas d'élargir au delà des mers son royaume terrestre, mais de reculer toujours davantage les frontières du royaume de Dieu.

C'est un don de sa nature, une poussée de son cœur, un surcroît de la grâce de son baptême. Ceux qui restent bouillonnent de la même ardeur. C'est de cœurs français que sont nés, entre autres, les trois grands organismes missionnaires qui sont les fourriers de l'armée pacifique de l'évangélisation : l'Œuvre de la Propagation de la foi, l'Œuvre de la Sainte-Enfance, l'Œuvre de Saint-Pierre apôtre !

Le Christ nous a élus comme il a choisi les Douze ; il nous a confié de porter sa parole à l'univers ; il a fait de nous son missionnaire.

Et Léon XIII exprimait la pensée de Rome quand il disait sur un mode pittoresque qu'il affectionnait : « La France, c'est la canne avec laquelle je voyage à travers le monde. »

* *

Servir l'Eglise, engendrer des saints, envoyer des missionnaires : voilà quelques-unes de nos plus glorieuses traditions,... avec lesquelles du reste la France n'a pas rompu. Car, en dépit des apparences et de coups de tête malheureux, nous restons encore les champions de l'idéal que représente l'Eglise.

Nos ennemis le reconnaissent. « Depuis la Révolution, notait un écrivain allemand, Ernest Robert Curtius, dans son récent *Essai sur la France* (p. 242 et s.), depuis la Révolution, on a maintes fois prophétisé le déclin et la ruine du catholicisme. Mais celui-ci s'est toujours relevé avec des forces accrues... Les générations qui reçurent leurs directives spirituelles de Taine et de Renan crurent assister à la mort du christianisme. Certains esprits voluptueux trouvèrent une délectation morose dans le crépuscule empourpré de cette immense agonie. Mais personne aujourd'hui ne sent plus les choses de cette façon... Toutes les formes de la piété catholique s'épanouissent aujourd'hui en France... Le mysticisme le plus sublime trouve aussi à s'incarner dans la France contemporaine. » Curtius pense et parle comme Bismarck il y a trois quarts de siècle.

Tant de prières et d'hommages monteront cette année de la terre de France jusqu'au trône de sa Reine, qu'elle entendra la pathétique invocation que lui adressait du haut de la chaire de Notre-Dame de Paris, à son retour de Lisieux, le légat du Pape, le cardinal Pacelli :

« O Mère céleste, Notre-Dame, vous qui avez donné à cette nation tant de gages insignes de votre prédilection, implorez pour elle votre divin Fils ; ramenez-la au berceau spirituel de son antique grandeur, aidez-la à recouvrer, sous la lumineuse étoile de la foi et de la vie chrétienne, sa fidélité passée, à s'abreuver aux sources où elle puisait jadis cette vigueur surnaturelle, faute de laquelle les plus généreux efforts demeurent fatalement stériles, ou tout au moins bien peu féconds : aidez-la aussi, unie à tous les gens de bien de tous les autres peuples, à s'établir ici-bas dans la justice et dans la paix, en sorte que, de l'harmonie entre la patrie de la terre et la patrie du ciel, naisse la véritable prospérité des individus et de la société tout entière... Que par vous la France, fidèle à sa vocation, soutenue dans son action par la puissance de la prière, par la concorde dans la charité, par une ferme et indéfectible vigilance, exalte dans le monde le triomphe et le règne du Christ, Prince de la Paix ! » Ainsi soit-il.

---

7 Discours du 1er janvier 1935.

8 *Bulletin Salésien*, d'après la *Croix* du 25 février 1928.

9 Cité par Georges Goyau, *Figaro* du 9 octobre 1931.

VIII

RETOUR AU CHRIST

Mes frères,

En 1928, la Présidente de la *Brindille d'or,* une œuvre toulousaine, offrait au Pape, au nom de cette association, un album dont les pages avaient été peintes en divers monastères de la région. Les Clarisses de Mazamet avaient fait don d'une miniature représentant le Christ-Roi, entouré des principaux saints personnages de France. Sur l'image qui la reproduit, et qui porte une prière indulgenciée ainsi que la devise : « Christ Roi de France, » Pie XI a écrit de sa main : « De tout cœur, nous bénissons la France qui veut être au Christ Roi ! »

L'appel du règne du Christ sur les nations, c'est assurément, depuis le début de son pontificat, le vœu le plus profond et le plus ardent du pape Pie XI, le Pape du Christ Roi, de la proclamation de ses droits (Enc. *Quas primas,* 1925) et de l'institution de sa fête au dernier dimanche d'octobre.

Aussi, comment s'étonner que son souhait suprême pour la France du Jubilé marial 1937-1938 soit celui du retour de notre pays à l'obédience du Christ ? « Que (Notre-Dame) l'unisse toujours davantage à son divin Fils ! » écrivait le Pape dans sa lettre au cardinal Verdier, qu'il nommait son Légat aux fêtes d'Aiguebelle. C'est, du reste, l'aboutissement normal de la royauté de Marie, dont le rôle fut et demeure de préparer le règne de Notre-Seigneur, suivant la belle invocation du Bienh. de Montfort : *Ut adveniat regnum Jesu, adveniat regnum Mariæ !* Que règne Marie afin que règne le Christ !

Suprême souhait, et le meilleur, parce qu'il contient les deux autres : le retour à la morale de l'Evangile et à nos glorieuses traditions chrétiennes. *Instaurare omnia in Christo,* tout restaurer dans le Christ : aux époques de décadence comme la nôtre, l'Eglise n'a pas d'autre programme. Car, poursuivait le pape Pie XI, — et nous allons tâcher de nous en donner la conviction profonde, — s'éloigner de lui, c'est mourir ; revenir à lui, c'est revivre ; lui être uni, c'est vivre vraiment.

I. — *S'éloigner de lui, c'est mourir*

L'illustre cardinal Pie déclarait un jour fièrement à Napoléon III : « C'est le droit de Dieu de commander aux Etats comme aux individus. Ce n'est pas pour autre chose que Notre-Seigneur est venu sur la terre. Il doit y régner en inspirant les lois, en sanctifiant les mœurs, en dirigeant les conseils, en réglant les actions des gouvernements comme des gouvernés. Partout où Jésus-Christ n'exerce pas ce règne, il y a désordre et décadence. »

Dans cette affirmation solennelle de l'évêque, qui rejoint celle du Pape, n'allons pas voir, de la part de l'Eglise, un plaidoyer *pro domo,* un argument pour le besoin de sa cause, une prétention intéressée d'immixtion, voire d'hégémonie dans l'Etat. Les laïques et même de faux pontifes ne parlent pas autrement, aux heures de sincérité. Nous avons lu Taine, proclamant l'absolu besoin qu'a l'humanité des ailes du christianisme pour ne pas « retomber aux bas-fonds, » et toutes les apologétiques citent l'invocation fameuse par laquelle Renan termine l'introduction de sa *Vie de Jésus :* « O Christ, mille fois plus vivant, mille fois plus aimé depuis ta mort que durant les jours de ton passage ici-bas, tu deviendras à tel point la pierre angulaire de l'humanité, qu'arracher ton nom de ce monde serait l'ébranler jusqu'aux fondements. »

De cette décadence des nations séparées du Christ, affirmée par l'Eglise, avouée par les incroyants, un philosophe du dernier siècle a rendu compte dans un livre, hélas ! toujours actuel, qui s'intitule : *De l'affaiblissement de la raison.* A l'époque, Léon Bloy l'analysait et le résumait, en cette langue, brûlante comme un acide, qui était la sienne, mais qui justement grave la pensée en traits ineffaçables :

« M. Blanc de Saint-Bonnet, écrivait-il, constate scientifiquement, avec le sang-froid terrible d'un physiologiste praticien de la mort, les troublantes approches de la folie universelle. Il affirme que la raison humaine, du moins en Europe, est intoxiquée et qu'elle va périr. Il voit le remède et il sait que ce remède est infaillible, mais il trouve à peine le courage de nous le montrer, car il sait aussi que nous ne l'emploierons pas et que nous n'apercevrons pas d'autre danger que celui de mourir de rire en lisant son funèbre diagnostic. Voici le résumé syllogistique de ce qu'il dit : *Une société, fondée par Jésus-Christ et sur Jésus-Christ, ne peut pas se passer du christianisme ; or, la société moderne s'en passe ; donc elle va mourir et mourir décapitée...* Notre siècle a l'insolence d'un fils de laquais devenu grand seigneur par substitution et qui se donne des airs de mépriser ses anciens maîtres. Ce parvenu a le génie de l'abolition et le délire de la sécurité. Il croit très fort, par exemple, qu'on peut démolir le christianisme sans dégringoler dans l'idiotisme universel, et que l'apostasie des peuples serait l'assomption de l'humanité [1]. »

Quel soufflet au laïcisme contemporain !

Mais fixons en quelques images ces vérités fondamentales.

Le Christ, c'est la pierre angulaire ; si on la descelle, l'édifice s'écroule.

Le Christ, c'est la tête ; la supprimer équivaut pour un peuple à l'exécution capitale.

Le Christ, c'est le tronc porteur de sève ; la branche qu'on en détache va devenir bois mort.

« S'éloigner de lui, c'est mourir. »

II. — *Revenir à lui, c'est revivre*

Alors ?... Alors, il n'y a de salut pour les peuples que dans le retour au Christ, qui les a relevés de leur abjection, en instaurant dans le monde les principes de justice et le commandement de la charité.

A ce point de départ, qui fixe la doctrine de l'Eglise, reviennent ceux qui ont fait l'étude ou l'expérience du pouvoir, quand ils sont sincères.

Se souvient-on d'un certain dialogue de Clemenceau avec son secrétaire, M. Martet ? Celui-ci avait questionné le ministre de la Victoire sur son voyage en Amérique en 1865.

— Je venais de passer ma thèse de médecin, lui répondait son maître. Je sentais que la démocratie allait avoir son heure chez nous. J'ai dit à mon père : « Je voudrais aller voir comment elle fonctionne là-bas. » Il m'a dit : « Va. » J'y suis allé.

— Et ?

[1] *Les Cahiers Léon Bloy,* cités par la *Gazette Française,* 5 août 1926.

— Et rien. La démocratie est la démocratie. Ça n'est pas fameux. Mais, premièrement, c'est l'aboutissement fatal de l'expérience humaine. Et, deuxièmement, démocratie, aristocratie, ploutocratie,... toutes ces *craties*-là se tiennent. Il n'y a qu'une bonne cratie : c'est la théocratie. A condition qu'il y ait un Théos (Dieu) [2]. »

Si je comprends bien, cela voulait dire : Qu'importe au fond le régime : empire, royauté, république ? L'essentiel pour le bonheur et la prospérité des peuples, c'est la reconnaissance des droits de Dieu.

De cette nostalgie du divin à son introduction dans la vie publique, il y a du chemin et hérissé d'obstacles. Clemenceau ne l'a pas franchi. Il est resté paralysé dans son agnosticisme : « à condition qu'il y ait un Dieu. »

C'est la même nostalgie du Christ que trahissent les aveux d'aujourd'hui. On sent, on affirme, on répète la nécessité de faire appel aux *forces spirituelles* pour la restauration de la France. Il n'y a là que précaution de langage pour n'offusquer aucune susceptibilité ; mais personne n'est dupe ; ces *forces spirituelles* sont les vertus introduites dans le monde en décadence par Jésus-Christ, et qui forment le ciment de toute société viable.

Mais la mentalité qui règne en haut lieu permet-elle raisonnablement d'espérer ce retour nécessaire au Christ pour le renouvellement du pays ?

D'abord, l'expérience prouve que des hommes d'Etat, même étrangers à notre foi, ne demeurent pas hermétiquement fermés à ces nécessités de la politique, dans le vrai sens du mot, c'est-à-dire la science de gouvernement de la cité.

Je pense, par exemple, au Président Masaryk, fondateur et chef de la République Tchécoslovaque, récemment disparu. Aussi éloigné de toute religion positive qu'il était attaché à la démocratie, il avait pourtant choisi et proclamé, pour son idéal politique, les conceptions de S. Augustin dans la *Cité de Dieu* et mis la parole « *Jésus et non César* » en épigraphe à son livre *La Résurrection d'un Etat*. A sa mort, on a pu voir le cardinal et les évêques de la République unir publiquement leurs prières au deuil du pays [3].

En tout cas, dans notre régime de suffrage universel, le moyen qui s'offre à chaque Français et qui s'impose à sa conscience, c'est celui que donnait un jour, en termes clairs, Mgr Julien : « Voulez-vous, disait-il, que le Christ règne en haut, sur ce sommet que l'on nomme l'Etat ? Commencez donc par le faire régner en bas, c'est-à-dire dans la majorité des citoyens, qui obligeront l'Etat à représenter leurs convictions religieuses, en même temps que leurs conceptions politiques... Laissez-le donc s'introduire dans chaque âme en particulier, et puis s'introniser dans les familles, et puis au centre des divers groupements sociaux, et de centre en centre, de foyer en foyer, il règnera sur la cité et de la cité sur l'Etat [4]. »

III. — *Lui être uni, c'est vivre vraiment*

Et ce règne nous amènera la paix, la grandeur, la prospérité, tout ce qui résulte d'une véritable civilisation : « Lui être uni, terminait Pie XI, c'est vivre vraiment. »

Le P. Gratry a donné un jour, dans une formule lapidaire, cet enchaînement de cause à effet entre Jésus-Christ et le progrès, qui est la vraie vie des peuples : Nul progrès de bien-être pour une nation ni pour le genre humain, sans progrès de moralité; nul progrès de moralité sans religion ; aucun progrès de religion sans Jésus-Christ !

Que la moralité soit à la base du véritable progrès, les événements vécus par notre génération nous le font voir clair comme le jour. Aucune période de l'histoire n'a connu de réalisations scientifiques aussi prodigieuses que celles de notre âge. Mais plus qu'à améliorer notre bien-être, elles ont servi à l'anéantissement des trésors des siècles, à l'arrêt de l'activité économique pacifique des peuples, à la tuerie effroyablement tragique de millions d'êtres humains.

Le philosophe qui réfléchit n'a pas besoin de ces sanglantes leçons de choses. Jules Lachelier écrivait en 1882 à Caro : « Quant au progrès (j'entends au progrès continu et infaillible), je n'y crois pas, même dans l'ordre scientifique et industriel ; je crois que tout ou presque tout, même dans cet ordre, dépend de la pureté et de la vigueur des âmes, et que si cette pureté et cette vigueur continuent à diminuer, nous reverrons, nous ou nos descendants, la barbarie sous toutes ses formes [5]. »

Mais cette moralité, base du progrès, repose elle-même sur la religion.

On a bien essayé, à la période d'enthousiasme du laïcisme, de construire une morale indépendante, ou du moins de rénover les morales areligieuses des âges précédents. Les faits ont accusé sa faillite. Une morale qui ne reconnaît pas Dieu comme principe de l'obligation, Dieu créateur, législateur et juge souverain, est une digue de sable mouvant notoirement insuffisante à canaliser le courant tumultueux des passions humaines.

Le problème religieux se pose donc inévitablement et d'abord. Ses données comportent Jésus-Christ : sa doctrine, ses miracles, son Eglise. A moins de les éluder, de réflexion en réflexion, la solution s'impose : Jésus-Christ, Fils de Dieu fait homme, est le messager accrédité de Dieu, et l'Eglise catholique son Eglise authentique.

Et voilà pourquoi le progrès des nations est indissolublement lié au règne de Jésus-Christ. « *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat,* le Christ triomphe, le Christ règne, le Christ gouverne ! » clamaient nos ancêtres au couronnement de nos rois. Quand cette acclamation sera devenue réalité, alors la paix succèdera à nos inquiétudes toujours renaissantes et jusqu'à l'angoisse.

Il suffirait, pour nous en persuader, de jeter un coup d'œil rétrospectif sur notre histoire. Notre grandeur nationale a suivi la courbe de notre foi au Christ et de notre entente avec son Eglise. Dès que nous abandonnons l'idéal évangélique ou du moins ce qui s'en inspire, c'est la chute verticale.

Et les chefs des grandes démocraties, de ces démocraties dont on nous rebat les oreilles, ne font pas difficulté de le reconnaître. Seulement les Français ne reçoivent leurs paroles que filtrées par la radio ou par leur journal. Pourtant tel discours du Président Roosevelt, auquel les maîtres du jour ont donné chez nous une large diffusion *ad usum del-*

[2] D'après la *Croix*, 1er décembre 1929.
[3] *Bulletin Tchécoslovaque*, d'après l'*Epoque*, 22 octobre 1937.
[4] *Petit Messager du Cœur de Marie*, octobre 1928.

[5] Cité par l'*Echo de Paris*, 19 octobre 1933.

phini, ne déclarait-il pas : « La démocratie, espoir du monde, *ne peut vivre et se renforcer* — Pie XI dit-il autre chose ? — *que si elle continue à être fondée sur la foi chrétienne qui l'anime actuellement dans tous les pays d'Amérique.* » Et il ajoutait : « Dans cette foi et dans cet esprit, puissions-nous également, avec l'aide de Dieu, offrir l'espérance à nos frères d'au-delà des mers [6]. »

Ces frères d'au-delà des mers comprendront-ils ?

* *

Du pape Léon XIII on possède encore un livre bien précieux, un livre de piété qui lui fut très cher et qui se trouvait au chevet de son lit à sa dernière heure. Ce petit volume, relié en maroquin rouge foncé, dont les feuillets jaunis montrent qu'ils ont été souvent tournés, était pour le grand Pape une sorte de reliquaire de souvenirs, qu'il avait composé lui-même. Il y avait écrit de sa main des notes et collé lui-même des images. L'une d'elles le montre enfant, agenouillé devant l'autel, le jour de sa première communion... Mais voici qui touchera le cœur des Français : à l'intérieur de la couverture du petit volume, le Saint-Père avait collé une prière en français : « Acte de foi et hommage à N.-S. Jésus-Christ-Roi » portant l'*imprimatur* de Blanchet, vicaire général de Bourges, et imprimée dans cette ville par Pigelet et Tardy. Dans cette prière, que le Pape récitait tous les jours, la France est recommandée au Christ : « Régnez universellement, y est-il dit, mais faites surtout éclater la gloire de votre règne sur notre patrie. La France, vous l'avez déclaré vous-même, est votre nation privilégiée. Dissipez au plus tôt cette invasion des puissances infernales qui tentent, avec plus d'acharnement que jamais, d'y détruire votre règne... »

La prière se termine par cette invocation à Marie, qui achève de lui donner une note de circonstance : « Et vous, ô Mère du Christ, souvenez-vous qu'il est toujours vrai cet adage de nos aïeux : *Le royaume des Francs est le royaume de Marie...*, et gardez à la France sa gloire de nation très chrétienne, sa dignité de Fille aînée de l'Eglise, sa mission de fidélité et de dévouement à Jésus-Christ-Roi ! [7] »

Pie XI ne fait que reprendre la prière de Léon XIII,... la prière de tous les catholiques français en cette année de grâce et de salut.

Quel espoir qu'elle soit exaucée, jetée qu'elle fut vers le ciel par des voix si puissantes ! Ainsi soit-il.

LE MOT DU PASTEUR

XVI

Dernier dimanche après la Pentecôte

LE JUGEMENT

Mes frères,

En commençant ces entretiens, il y a un an, je vous invitais à travailler au salut de votre âme, de « votre pauvre âme », comme disait de la sienne le saint Curé d'Ars. Chaque dimanche, je vous ai indiqué les pratiques chrétiennes qu'il convient d'employer, les sacrements qu'il faut recevoir dans ce but. En ce dernier dimanche de l'année liturgique, l'Eglise nous propose la pensée du Jugement qui nous attend, non seulement à la fin du monde, mais à la fin de notre vie.

Dieu nous jugera au sortir de ce monde. Et sur quoi, m. f., vous jugera-t-il ? Sur la façon dont vous aurez écouté et mis en pratique mes instructions. Prenant à mon compte, en toute humilité, les paroles de Notre-Seigneur dans l'évangile d'aujourd'hui, je puis vous dire comme lui : « Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront pas. » Précisément parce que ces paroles sont celles de Dieu même, au nom de qui je vous ai parlé, elles feront l'objet de votre jugement.

I

« C'est une loi établie par Dieu, dit S. Paul, que tout homme mourra, qu'il ne mourra qu'une fois, et qu'après sa mort il sera jugé. » Nous aurons à peine rendu le dernier soupir, nos parents et nos amis se demanderont si un souffle de vie soulève encore notre poitrine, que déjà notre âme sera devant Dieu. Celui-ci, l'éclairant d'une lumière surnaturelle, lui remettra sous les yeux les intentions les plus secrètes, les pensées, les paroles et les actions de toute sa vie, et à cette vue notre âme comprendra tout de suite si elle est digne d'amour ou de haine. Au même instant, sans qu'il soit besoin d'interrogatoire ni d'examen proprement dit, le Souverain Juge lui intimera sa sentence, et notre âme sera condamnée ou sauvée... Quel moment redoutable, m. f., que ce moment décisif d'où dépendra notre éternité, et combien il importe de ne rien négliger, tandis que nous le pouvons encore, pour nous ménager une sentence favorable !

Cette sentence sera mise à exécution sans tarder. Nous en avons la preuve dans la parabole du mauvais riche et du pauvre Lazare. « Il y avait, dit Notre-Seigneur, un homme riche qui était vêtu de pourpre et de lin fin, et qui faisait chaque jour grande chère. Il y avait aussi un mendiant nommé Lazare, lequel était couché à sa porte. Il était tout couvert d'ulcères et désirait se nourrir des miettes qui tombaient de la table du riche, et personne ne lui en donnait ; les chiens seuls lui témoignaient quelque compassion en venant lécher ses plaies. Or il arriva que le mendiant mourut, et il fut porté par les anges dans le sein d'Abraham. Le riche mourut aussi, et il fut enseveli dans l'enfer. » (Luc, XVI). Sort bien différent et qui est évidemment la conséquence du jugement qu'ils ont subi l'un et l'autre, sort qui devient le leur aussitôt après leur mort : sans tarder, le pieux mendiant est emporté en paradis par les anges, tandis que le mauvais riche est enseveli en enfer.

II

Aucun de nous, m. f., ne veut partager le sort de ce dernier ; tous au contraire nous voulons aller au ciel, escortés de notre ange gardien et portés sur les ailes de l'archange S. Michel, chargé par Dieu d'introduire les âmes saintes en paradis. Or, pour cela, il nous faut absolument mériter un jugement favorable, et la T. S. Vierge nous en indique le moyen en

[6] Discours à la Conférence panaméricaine de la paix à Buenos-Ayres, décembre 1936.

[7] D'après la *Nuova Antologia*, citée par le *Figaro* du 13 mai 1929.

ce jour où l'Eglise célèbre la fête de sa Présentation au Temple.

A son exemple, consacrons-nous à Dieu dès notre plus jeune âge. Oh ! non pas en quittant le monde, comme les prêtres et les religieux, si telle n'est pas notre vocation ; mais en remplissant fidèlement tous nos devoirs envers lui. A l'exemple de Marie, menons une vie de prière, de recueillement et de travail ; conservons notre cœur pur de tout péché, et pour cela, fuyons les compagnies et les occasions où nous serions exposés à le commettre. Et comme, malgré ces précautions, il nous arrivera encore souvent d'offenser Dieu, puisque le juste lui-même pèche sept fois par jour, jugeons-nous nous-mêmes de notre vivant, afin de n'être pas jugés et condamnés par Dieu au sortir de ce monde. Jugeons-nous chaque soir par un sérieux examen de conscience, au cours duquel nous repasserons les pensées, paroles et actions de notre journée, et après lequel nous demanderons pardon à Dieu de ce qui a été défectueux. Jugeons-nous et condamnons-nous souvent, surtout en nous approchant fréquemment du sacrement de pénitence, appelé si justement « le saint tribunal ». Comme nous nous applaudirons d'y avoir laissé le fardeau de nos fautes et de n'avoir plus à en répondre, quand nous paraîtrons devant le tribunal bien autrement sévère du Souverain Juge !

A l'exemple de la T. S. Vierge, pratiquons les œuvres de miséricorde corporelles et spirituelles, puisque c'est sur la façon dont nous les aurons exercées que nous serons surtout jugés. Qui, plus que Marie, a mérité d'entendre ces consolantes paroles : « J'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire ; j'étais nu, et vous m'avez vêtu ; j'étais sans abri, et vous m'avez logé. Venez prendre possession de la récompense que vous avez méritée. » Quel jugement rassurant ! Puisse-t-il être le nôtre ! Quelle bienheureuse sentence ! Puissions-nous tous un jour l'entendre prononcer sur nous !

III

Imiter la T. S. Vierge est déjà un sûr moyen de nous ménager un jugement favorable. L'invoquer, la prier en est un autre non moins puissant, et je me reprocherais de ne pas vous l'avoir indiqué avant de terminer cette année d'entretiens.

La dévotion à la T. S. Vierge, vous le savez, est un gage de salut.

Si nous prions Marie avec confiance et persévérance, elle nous obtiendra tout d'abord pendant cette vie les grâces dont nous avons besoin pour vivre chrétiennement. Dieu n'a-t-il pas coutume de faire passer par ses mains toutes celles qu'il nous accorde, et depuis qu'à Cana son divin Fils Jésus a devancé l'heure de ses miracles afin de lui être agréable, lui a-t-il jamais rien refusé ?

Si nous prions Marie avec confiance et persévérance, elle nous obtiendra la grâce d'une sainte mort. Ne nous l'a-t-elle pas déclaré en nous donnant le saint scapulaire et en maintes autres circonstances ? N'est-ce pas grâce à elle, si l'on en croit les saints, que le Bon Larron mérita, avant de mourir, d'entendre Jésus lui dire : « Aujourd'hui même tu seras avec moi en paradis » ?

Si nous prions Marie avec confiance et persévérance, elle sera là quand son Fils nous jugera et elle plaidera notre cause à son tribunal. Demandons-le lui souvent avec S. Bernard : « *Eia ergo, advocata nostra, illos tuos misericordes oculos ad nos converte !* » Qu'elle soit notre miséricordieuse avocate pendant cette vie, qu'elle le soit surtout au jour du Jugement. « *Flammis ne urar succensus, per te, Virgo, sim defensus in die judicii.* » Ainsi soit-il.

FIN

LES SAINTS PATRONS

Sainte Catherine d'Alexandrie, Patronne des jeunes filles

(25 novembre)

ELLES DOIVENT COMME ELLE S'INSTRUIRE DE LA RELIGION

Mes frères,

Il ne manque pas, au ciel, de vierges illustres, dignes par leurs vertus de servir de modèles aux jeunes filles. Pourquoi celles-ci ont-elles de préférence choisi sainte Catherine comme Patronne ? Sans doute parce qu'elle cumule à elle seule tous les mérites qui font la gloire des autres saints. Elle fut vierge, mais en même temps apôtre, docteur, martyre et confesseur de la religion chrétienne, et cela parce que, cette religion, elle l'avait étudiée avec soin et en était parfaitement instruite. Puissent toutes celles qui se réclament de son patronage imiter son exemple, afin de mieux pratiquer leur religion, de la défendre s'il en est besoin, et d'en instruire les autres.

I. — *Sainte Catherine a étudié la religion afin de la mieux pratiquer*

Sainte Catherine naquit à Alexandrie, en Egypte, d'une famille noble, sur la fin du IIIe siècle. Est-ce parce que ses parents n'étaient pas eux-mêmes chrétiens, ou parce qu'alors ce n'était pas l'usage, elle ne reçut point le baptême dès sa naissance. Un songe lui fit hâter la réception de ce sacrement. La Sainte Vierge lui apparut tenant l'Enfant Jésus et le lui présentant ; mais celui-ci semblait repousser notre future sainte, sous prétexte qu'elle n'était pas encore baptisée. A son réveil, Catherine comprit que si elle voulait plaire à Jésus, il lui fallait devenir chrétienne au plus tôt. C'est ce qu'elle fit, et Notre-Seigneur l'en récompensa en lui apparaissant à nouveau et en lui passant au doigt un anneau comme à l'épouse de son choix.

Afin de se rendre digne de ce titre et de mener une vie chrétienne exemplaire, elle se mit à étudier la philosophie chrétienne et la théologie, ce qui lui était d'autant plus facile qu'il y avait alors à Alexandrie des savants chrétiens réputés. Elle se disait, et avec raison, que mieux elle connaîtrait la grandeur de Dieu et ses perfections infinies, plus elle serait pénétrée de respect pour lui ; que plus elle étudierait l'action bienfaisante de sa Providence dans le monde, plus aussi elle l'aimerait et lui serait reconnaissante de ses bienfaits.

C'est le raisonnement que nous devons nous faire nous aussi. Le juste vit de la foi, mais la foi est d'autant plus vivace en nous qu'elle est plus éclairée. Sans doute, c'est Dieu qui la dépose dans nos cœurs au jour de notre baptême, mais nous la développons par l'étude de la religion. N'est-il pas vrai que mieux nous connaîtrons les vérités du Symbole

avec les preuves qui les appuient, plus nous les croirons facilement ? N'est-il pas vrai que mieux nous serons instruits des différents devoirs du chrétien, formulés dans les Commandements de Dieu et de l'Eglise, mieux aussi nous les observerons, surtout si en même temps nous nous rappelons les récompenses que Dieu promet à ceux qui y sont fidèles et les châtiments dont il menace ceux qui les violent ? N'est-il pas vrai, enfin, que plus nous sommes persuadés de l'excellence des sacrements et de leurs effets salutaires, plus aussi nous mettons d'empressement et de soin à nous en approcher dignement ?

Pourquoi une foi si chancelante chez tant de chrétiens, si peu de conscience et une morale si relâchée chez tant d'autres ? Pourquoi y en a-t-il tant qui passent leur vie dans l'indifférence et l'oubli de leurs devoirs religieux ? C'est, pour beaucoup, le fait de l'ignorance religieuse. Si nous voulons être de vrais chrétiens comme sainte Catherine, instruisons-nous sérieusement, comme elle, de notre religion, et comme elle aussi conformons généreusement notre conduite à nos croyances. Que les jeunes filles, en particulier, aient à cœur de fréquenter les catéchismes de persévérance et les cercles d'études établis pour développer leur instruction religieuse. C'est la piété qui est leur sauvegarde en même temps que leur plus belle parure ; et leur piété sera d'autant plus profonde et plus sincère qu'elle sera plus éclairée.

II. — *Sainte Catherine a étudié la religion afin de pouvoir la défendre*

En s'adonnant avec tant d'ardeur à l'étude de notre sainte religion, la jeune vierge d'Alexandrie n'avait pas en vue que sa sanctification personnelle. On était encore au temps des persécutions, et elle savait qu'elle pourrait être appelée à défendre la foi du Christ devant les juges païens. Elle ne se trompait pas.

Maximin II régnait alors sur l'Egypte, et ce prince cruel et barbare haïssait les chrétiens. Vers 307 il publia un édit ordonnant à tous ses sujets de sacrifier aux dieux, et menaçant des supplices et de la mort ceux qui s'y refuseraient.

Le moment était venu pour Catherine d'utiliser sa science. Elle s'en servit tout d'abord pour affermir les chrétiens ses frères dans le service du vrai Dieu. Elle leur fit voir la vanité du culte des idoles auquel ils avaient renoncé, et leur rappela de façon claire et persuasive les preuves de notre sainte religion, les châtiments réservés à ceux qui la renient, et les récompenses qui attendent ceux qui lui restent fidèles.

Mais elle ne s'en tint pas là. Devinant bien que l'empereur ferait arrêter ceux qui se seraient abstenus de sacrifier aux idoles, elle s'en alla le trouver afin de prendre leur défense devant lui et d'essayer de le convertir lui-même. On devine l'étonnement de l'empereur en la voyant, et surtout en l'entendant. Incapable de lui répondre, il fit venir cinquante savants des plus réputés et les chargea de réfuter l'audacieuse apologiste de la religion du Christ. Ceux-ci espéraient bien y réussir sans peine ; mais ce fut tout le contraire qui arriva. Après les avoir écoutés patiemment, notre sainte prit à son tour la parole, et elle démontra avec tant d'évidence la fausseté du paganisme et la vérité du christianisme que les savants venus pour la confondre, reconnurent que sa religion était fort raisonnable, et que c'était par ignorance qu'ils l'avaient combattue jusqu'ici. Ils remercièrent la courageuse vierge de leur avoir appris à la connaître, et protestèrent que rien au monde, ni les violences, ni la mort, ne les empêcheraient de l'embrasser.

Furieux, Maximin les fit tous arrêter et mettre à mort. Il aurait volontiers fait subir le même sort à Catherine ; mais s'il était insensible aux charmes de son éloquence, il ne l'était pas aux charmes de sa beauté. Quoique déjà marié, il lui demanda de devenir sa femme, lui promettant en échange la fortune et les honneurs. Bien entendu, Catherine repoussa avec horreur cette proposition. Pour la punir, il ordonna de l'étendre sur un chevalet, de lui déchirer le corps à coups de fouet pendant deux heures, et de la jeter ensuite dans un cachot pour y mourir de faim.

Les temps où nous vivons ne sont pas aussi mauvais que ceux où vivait sainte Catherine, et il faut espérer que les jeunes filles d'aujourd'hui n'auront jamais à défendre leur foi devant des tyrans comme Maximin, et au péril de leur vie comme sainte Catherine. Cela ne veut pas dire, toutefois, qu'elles n'auront jamais à le faire. Il est possible que dans les réunions où elles se trouveront, les compagnies qu'elles fréquenteront, la religion soit attaquée, nos dogmes niés ou tournés en ridicule au grand dommage de la foi des personnes présentes. Demeureront-elles silencieuses en entendant ces mensonges ou ces erreurs ? Oui, si elles sont incapables de les réfuter, car il vaut mieux se taire que de compromettre davantage encore la vérité en la défendant mal. Mais alors leur silence sera considéré comme une approbation. Combien il serait plus honorable pour elles, plus glorieux pour Dieu, plus profitable au prochain, si suffisamment instruites elles pouvaient doucement, aimablement, rétablir la vérité en montrant la fausseté des propos émis devant elles ! Qu'elles s'en rendent capables par une étude persévérante de notre sainte religion.

III. — *Sainte Catherine a étudié la religion afin de pouvoir l'enseigner aux autres*

Après avoir fait mettre en prison notre sainte, Maximin dut faire un voyage vers l'embouchure du Nil. En son absence, Faustine sa femme eut la curiosité de voir et d'entretenir la courageuse prisonnière, dont le nom était sur toutes les lèvres et qui dans une vision lui était apparue la couronnant de la part du vrai Dieu. Elle pria donc un capitaine de l'empereur, nommé Porphyre, de la conduire vers la sainte, qu'elle trouva miraculeusement guérie de toutes ses plaies et pleine de vie. Celle-ci leur parla avec tant de force et d'onction de la nécessité de croire en Jésus-Christ pour éviter les peines éternelles et mériter le bonheur du ciel, qu'ils se rendirent à ses raisons et jurèrent de mourir chrétiens. Trois jours s'étaient à peine écoulés qu'ils eurent tous deux ce bonheur : Maximin de retour ayant appris la conversion de sa femme et celle de Porphyre, leur fit trancher la tête.

Il espérait, sa femme étant morte, pouvoir obtenir plus facilement de Catherine qu'elle prît sa place sur le trône. La trouvant plus inflexible que jamais, il ordonna de construire une roue hérissée de lames aiguës et de l'y attacher pour être coupée en morceaux ; mais à peine mit-on cette roue en mouvement qu'elle vola en éclats, et c'est pour rappeler ce

miracle qu'on représente habituellement sainte Catherine avec une roue brisée à ses côtés.

De dépit, Maximin commanda de la mener sur la place publique et de la décapiter sur-le-champ. Avant de mourir, l'héroïque vierge demanda deux grâces à Dieu : la première, que son corps vierge fût préservé de tout outrage après sa mort ; et la seconde, que les persécutions contre les chrétiens prissent fin bientôt. Ces deux grâces lui furent accordées. A peine avait-elle rendu le dernier soupir que les anges emportaient miraculeusement sa virginale dépouille pour l'ensevelir sur le mont Sinaï, où on la retrouva au IXe siècle. Et cinq ans après sa mort, l'empereur Constantin mettait fin aux persécutions, en accordant la liberté à l'Eglise.

La conversion de Faustine et de Porphyre ne furent pas les seules opérées par la science de sainte Catherine ; combien de païens ouvrirent les yeux à la vérité soit en conversant avec elle, soit en l'entendant exposer la vérité devant ses juges !

La jeune fille chrétienne doit être instruite de sa religion pour pouvoir en instruire les autres, elle aussi. — En instruire d'abord les membres de sa famille, si cela est nécessaire, ne seraient-ce que ses frères et sœurs plus jeunes qui fréquentent encore le catéchisme et à qui elle prend soin de le faire étudier et de l'expliquer. — En instruire ensuite les enfants de la paroisse, en acceptant de suppléer près d'eux le curé absent et de remplir la tâche de catéchiste volontaire. — Et puis, un jour, probablement, elle se mariera, car il est peu de jeunes filles qui aient la vocation de coiffer toute leur vie sainte Catherine, elle aura des enfants si Dieu lui en fait la grâce. A qui appartiendra-t-il de leur inculquer les premiers éléments de la doctrine chrétienne, de diriger leur instruction religieuse, sinon à leur mère ? Quel bonheur pour elle, lorsque tout petits encore elle les tiendra sur ses genoux, de leur raconter les merveilleuses histoires de l'Ancien et du Nouveau Testament, de satisfaire à leurs demandes d'explications, de répondre à leurs naïves objections ! Mais pour cela, encore faut-il qu'elle en soit capable.

Instruisez-vous donc de cette sainte religion, maintenant que vous le pouvez, et un jour vous serez heureuses et fières d'en instruire ceux et celles que le bon Dieu vous confiera. Ainsi soit-il.

POUR UNE ADORATION PERPETUELLE

VI

LE REMÈDE AUX MAUX ACTUELS

Mes frères,

Au XIIIe siècle, les Sarrasins avaient envahi presque toute l'Italie, mettant tout à feu et à sang sur leur passage. Les populations fuyaient éperdues, les villes comme les campagnes devenaient des déserts.

Seule, une femme et ses quelques compagnes, Claire d'Assise, fondatrice et première prieure de l'Ordre des Clarisses, refusa de quitter son pauvre couvent de Saint-Damien et de s'enfuir devant ces soudards, ivres de cruauté et de luxure. Elle avait son secret, disait-elle en levant ses yeux au ciel et en souriant doucement. Son secret, le voici. Quand les Musulmans appliquèrent leurs premières échelles contre les murs du monastère et au milieu d'une joie bestiale en commencèrent l'assaut, Claire apparut à l'une des petites fenêtres, tenant dans ses mains le Saint Ciboire. Tout à coup les barbares, aveuglés par les rayons mystérieux qui en jaillissaient, saisis par une surnaturelle épouvante, s'enfuirent en désordre, et Claire avec ses compagnes s'en revinrent chanter à la chapelle leur reconnaissance au Dieu de l'Hostie qui les avait sauvées.

I. — *Retour à la barbarie*

De nos jours, m. f., comme au temps de sainte Claire d'Assise, la civilisation est en péril de mort. Que nous marchions au ralenti ou que nous allions à pleins gaz, peu importe, nous retournons à la barbarie, et à une barbarie plus terrible que celle qui menaçait l'Europe en la personne des Musulmans au XIIIe siècle, car la nôtre sera une barbarie savante.

Nous avons cru que la civilisation c'était tout simplement le bien-être généralisé par le progrès. Nous avons appelé civilisé le pays où les distances sont supprimées par l'automobile, la radio, l'avion, la télévision,... où l'agriculture est prospère, où l'industrie ne connaît pas le chômage, le pays où abondent les musées, les cliniques, les hôpitaux...

Et voici qu'aujourd'hui nous nous apercevons, un peu tard, que cette civilisation, fondée uniquement sur la recherche du bien-être matériel, demeure quelque chose de précaire, de brillant sans doute, mais de fragile ; qu'en un seul jour toutes ces belles inventions dont nous sommes si fiers peuvent nous faire plus de mal qu'elles ne nous ont fait de bien en dix ans ; que cette civilisation moderne matérielle, comme une médaille, a deux côtés : la face, que je viens de vous décrire, mais un envers aussi : les mitrailleuses automatiques, les canons à tir rapide, les bombes incendiaires, les gaz toxiques, en un mot, l'égoïsme humain, les ambitions, les passions, les rivalités humaines que nos progrès techniques n'ont pas pu vaincre.

Nous avons gagné l'univers, nous avons arraché à la nature ses secrets, nous avons remporté des victoires sur la matière. Mais... mais, selon l'éternelle parole de Jésus, nous avons perdu notre âme. Notre civilisation n'a plus de cœur, plus de fond ; elle n'est plus qu'une façade.

II. — *Les faux remèdes*

Les hommes ont cherché des remèdes.

Les uns ont fait appel à la violence. Pour rendre la paix à l'humanité, rétablir l'équilibre, ils ont voulu tout égaliser. Pour forcer l'égoïsme à se taire, ils ont fait appel à l'incendie, au pillage, au revolver, oubliant que la violence entraîne la violence ; que la violence, si momentanément elle peut faire courber la tête, n'arrive jamais à gagner le cœur. Le cœur qui l'a subie rumine sa vengeance, et le jour où il pensera qu'elle puisse réussir, il croira la révolte légitime et permise. Non ! non ! la violence n'est pas un remède, elle est un poison.

D'autres ont pensé trouver le remède dans les lois sociales, oubliant eux aussi que la loi humaine ne peut régir que nos actes externes, mais que sa puissance s'arrête aux portes de ce sanctuaire intime où réside notre vraie personnalité, où se décide notre activité prochaine, où se trament toutes nos pensées, tous nos désirs, toutes nos aspirations, notre cœur ! En Amérique, dit-on, en dix ans on a forgé près de

dix millions de lois et de décrets : chiffre astronomique, n'est-ce pas ? Et cependant, malgré toutes ces lois fort bien conçues, l'Amérique, pays des gratte-ciel et des fortunes colossales, l'Amérique est encore le pays de la misère.

III. — *Le vrai remède*

Où est-il donc, mon Dieu, le vrai remède aux maux qui nous accablent, aux soucis qui nous dévorent, aux angoisses qui nous oppressent ?

Ecoutez bien, m. f. : il est là-même où sainte Claire d'Assise est allée le quérir : dans le retour de notre société à ce Jésus que nous adorons ce matin, caché dans l'Hostie de l'autel.

Sur notre pauvre terre, au fur et à mesure que le christianisme baisse, nous voyons surgir toute une floraison... oh ! j'allais dire, et le mot serait plus juste : toute une épidémie de faux messies. Ne les croyez pas, m. f.; sachez que l'unique Sauveur nous a été donné par Dieu il y a 1900 ans : c'est Jésus-Christ.

Il a été lui aussi, lui surtout, un grand révolutionnaire. Non pas au sens ravageur et destructeur du mot. Sa doctrine n'est pas un explosif qui peut tout détruire. Elle est un levain qui fait monter la pâte. Elle agit par le dedans. Elle s'infiltre dans le cœur humain pour y faire, si besoin est, les ravages utiles comme les résurrections nécessaires. Elle seule est capable de faire languir et mourir en nous l'égoïsme, source de tous nos maux, parce qu'elle seule peut pénétrer jusqu'au plus intime de notre cœur, là où il va se terrer. Jésus a souvent répété dans ses prédications que le cœur était tout dans l'homme, que tant que le cœur demeurait pervers, charnel, orgueilleux, rien de vrai n'était fait. Et dans le premier sermon qu'il adressait au peuple, il énumérait les qualités du cœur-type, du cœur évangélique : Bienheureux les cœurs purs, disait-il, c'est-à-dire les cœurs droits, loyaux, les cœurs qui ont soif de vérité, qui sont prêts à lui faire tous les sacrifices qu'elle exige. Bienheureux les cœurs pacifiques, les cœurs détachés des richesses périssables, les cœurs assoiffés de perfection. Bienheureux les cœurs qui souffrent pour la juste cause. C'est à ce genre de cœurs, à cette humanité nouvelle, à cette race d'hommes qu'il promet le bonheur, la possession de la terre, le ciel éternel.

* *

O Jésus, lui dirons-nous, nous nous tournons vers vous ! Nous vous demandons de revenir saisir par la main notre malheureuse humanité qui, conduite par de faux messies, de faux prophètes, s'est égarée depuis tant d'années sur des sentiers remplis d'ornières et de périls, et de la ramener bientôt sur la voie royale où vous l'aviez engagée il y a 1900 ans, vous, le Sauveur des individus comme des sociétés ! Ainsi soit-il.

EXPLICATION DU CATECHISME

55e LEÇON

L'ORDRE

Q. 487. — *Qu'est-ce que l'Ordre ?*

R. — *L'Ordre est un sacrement qui donne le pouvoir d'exercer les fonctions ecclésiastiques.*

Les grâces de la Rédemption, méritées par les souffrances et la mort de Notre-Seigneur sur la croix, sont destinées à tous les hommes de tous les temps. Aussi Jésus a-t-il voulu instituer une Société et dans cette Société des ministres chargés de distribuer, après son Ascension, les grâces nécessaires à chacun, et cela en utilisant les moyens de sanctification et de salut institués par lui (sacrements). Ceux qui seraient ainsi chargés de remplacer Jésus auprès de leurs semblables et de leur procurer par les sacrements les grâces du salut, devaient aussi être chargés de cette fonction par un rite spécial qui, en leur conférant les pouvoirs nécessaires, ne pourrait permettre à personne de douter qu'ils aient réellement reçu ces pouvoirs. Jésus a donc institué à cet effet un sacrement qui s'appelle *le sacrement de l'Ordre*.

On l'appelle de ce nom parce qu'il place ceux qui le reçoivent dans un ordre ou rang supérieur à celui des fidèles, mais aussi parce qu'il comprend un certain nombre de degrés ou ordres qui sont conférés successivement par les différentes ordinations.

Q. 488. — *Quelles sont les principales fonctions ecclésiastiques ?*

R. — *Les principales fonctions ecclésiastiques sont d'offrir le saint sacrifice de la messe, d'administrer les sacrements et de prêcher la parole de Dieu.*

Les fonctions ecclésiastiques ne sont pas autre chose que la continuation du ministère de Jésus-Christ parmi les hommes. Or Jésus est venu sur terre pour offrir le sacrifice de la Rédemption, pour annoncer les vérités du salut et pour procurer aux hommes les moyens de faire leur salut. C'est aussi ce qui constitue les fonctions ecclésiastiques. Par l'intermédiaire de ses ministres, l'Eglise offre le sacrifice de la messe, mémorial et renouvellement du sacrifice de la Croix, annonce les vérités du salut au moyen de la prédication et de l'enseignement du catéchisme, et procure aux hommes les moyens de salut par l'administration des sacrements.

Le prêtre peut avoir à s'occuper de beaucoup d'autres choses, mais toutes celles-ci, comme les diverses œuvres auxquelles il se consacre, n'ont d'autre but que de l'aider à mieux s'acquitter de cette triple tâche ou d'aider les fidèles à en mieux profiter.

Q. 489. — *Qui administre le sacrement de l'Ordre ?*

R. — *C'est l'Evêque qui administre le sacrement de l'Ordre.*

Ce sont les Apôtres qui, en qualité de premiers évêques, ont reçu de Notre-Seigneur le pouvoir de transmettre le sacrement de l'Ordre. Ce sont donc aussi leurs successeurs, évêques comme eux, qui administrent ce sacrement.

Comme nous l'avons déjà dit, l'Ordre comprend plusieurs degrés. C'est l'Eglise qui a voulu ainsi ne distribuer les différents pouvoirs ecclésiastiques que successivement, pour permettre à ceux qui doivent les recevoir de s'en faire une plus haute idée et surtout de s'y mieux préparer.

Ces degrés successifs sont les suivants : 1o une cérémonie préparatoire qu'on nomme la *tonsure ;* 2o quatre ordres mineurs : l'ordre de *portier*, l'ordre de *lecteur*, l'ordre d'*exorciste* et l'ordre d'*acolyte ;* 3o trois ordres majeurs ou sacrés : le *sous-diaconat*, le *diaconat* et la *prêtrise ;* 4o enfin, au sommet de tous, l'*épiscopat*.

Un mot sur chacun de ces degrés :

1o La *tonsure* introduit le jeune homme dans les rangs du clergé et fait de lui un clerc. C'est une cérémonie qui, en lui faisant comprendre qu'il est désormais engagé dans une voie qui le sépare du monde, le prépare à la réception des ordres proprement dits.

2o Les quatre ordres mineurs confèrent des pouvoirs inférieurs et attachent déjà le clerc d'une façon spéciale au service de Dieu et des autels, sans toutefois l'y engager irrévocablement. Ce sont :

a) L'ordre de *portier,* qui confie au clerc le soin de l'église, c'est-à-dire la mission d'en ouvrir et d'en fermer les portes, de sonner les cloches pour appeler les fidèles aux offices, de préparer l'autel et d'entretenir l'église en état de propreté.

b) L'ordre de *lecteur,* qui confère le droit de lire à haute voix dans l'église certains passages des Livres saints utilisés par la liturgie, par exemple les leçons qui se récitent à l'office de Matines.

c) L'ordre d'*exorciste* qui donne le pouvoir de chasser le démon du corps des possédés par l'emploi de certains rites appelés exorcismes. Aujourd'hui, les exorcistes n'exercent plus leurs pouvoirs, cela étant réservé aux prêtres. Ils se contentent de seconder ceux-ci, s'il y a lieu.

d) L'ordre d'*acolyte,* qui donne le droit d'accompagner le prêtre à l'autel en portant les cierges, en présentant les burettes et l'encensoir.

3o Les trois ordres majeurs confèrent des pouvoirs beaucoup plus importants et consacrent le clerc d'une façon irrévocable au service de Dieu et des autels. Ce sont :

a) Le *sous-diaconat,* qui impose au clerc l'obligation de la chasteté parfaite et de la récitation quotidienne du bréviaire (ou prière officielle de l'Eglise offerte à Dieu au nom de tous ses membres), ainsi que le port du costume ecclésiastique. Les fonctions du sous-diacre consistent à apporter le calice et la patène à l'autel au moment de l'offertoire, à verser dans le calice les quelques gouttes d'eau que l'on ajoute au vin destiné à être consacré, et en général à seconder le diacre et le prêtre à la messe solennelle, à y chanter l'épître, à laver les linges sacrés et à porter la croix en tête des processions.

b) Le *diaconat,* qui confère le pouvoir de toucher, de distribuer et d'exposer la Sainte Eucharistie, d'assister en premier lieu le prêtre à la messe solennelle, d'y chanter l'évangile, de prêcher et de baptiser. Certaines de ces fonctions ne peuvent être remplies par le diacre qu'avec une permission : la prédication, l'administration du baptême et la distribution de la sainte communion.

c) La *prêtrise,* qui confère le pouvoir de célébrer la sainte messe, d'administrer les sacrements (à l'exception de l'Ordre, dont l'administration est réservée à l'évêque, et de la Confirmation, pour laquelle le prêtre a besoin d'une délégation spéciale) et qui impose de pratiquer la charité, le dévouement et le sacrifice pour procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes.

4o L'*épiscopat* confère la plénitude du sacerdoce et fait de celui qui l'a reçu un successeur des Apôtres. L'évêque a le pouvoir d'administrer tous les sacrements sans exception. C'est à lui, en particulier, qu'il appartient de conférer les différents ordres et la consécration épiscopale. Toutefois les Abbés des monastères qui ont reçu la bénédiction abbatiale peuvent, bien que n'étant pas évêques, donner la tonsure et les ordres mineurs à leurs religieux ; mais ils n'ont pas le pouvoir de conférer les ordres majeurs.

Q. 490. — *De quoi se compose le signe sacré de l'Ordre ?*

R. — *Le signe sacré de l'Ordre se compose de certaines cérémonies prescrites et des paroles qui confèrent aux ordinands leurs pouvoirs.*

Les cérémonies consistent essentiellement soit à imposer les mains sur la tête de l'ordinand, soit à lui remettre les ornements et les objets propres à son ordre, soit à lui faire une onction sur l'intérieur des mains avec l'huile des catéchumènes. Les paroles consistent à faire connaître à l'ordinand les pouvoirs qui lui sont conférés.

Il y a encore d'autres cérémonies et d'autres paroles qui, sans faire strictement partie du signe sacré du sacrement, font connaître à chacun les obligations qu'il contracte, lui donnent certains avertissements pour l'aider à bien remplir ses fonctions et implorent sur lui les grâces divines.

Ces cérémonies, très belles et très impressionnantes, sont nombreuses. Aussi, pour les étudier utilement, il convient de se procurer un Manuel des ordinations, qui est d'ailleurs indispensable pour assister avec fruit à cette cérémonie. C'est pourquoi nous ne les expliquerons pas ici.

Q. 491. — *Quelle est la grâce sacramentelle de l'Ordre ?*

R. — *La grâce sacramentelle de l'Ordre est une grâce qui aide à remplir saintement et avec fruit les fonctions ecclésiastiques.*

Comme nous l'avons déjà dit, la grâce sacramentelle est celle qui aide celui qui a reçu le sacrement à atteindre le but poursuivi par ce sacrement. Cette grâce est donnée, non pas en une seule fois au moment de la réception du sacrement, mais successivement et au fur et à mesure des besoins. On peut donc dire que le sacrement confère un droit à recevoir en temps opportun les secours surnaturels utiles pour atteindre le but voulu pour lui par le Christ.

L'Ordre ayant pour but essentiel la gloire de Dieu et le salut des âmes par le moyen des fonctions ecclésiastiques, celui qui l'a reçu possède un droit à obtenir de Dieu tous les secours utiles pour l'aider à remplir ces fonctions de telle sorte qu'elles atteignent leur but. Le prêtre recevra donc de Dieu des grâces actuelles pour lui permettre de demeurer fidèle à sa vocation, de remplir avec piété ses obligations, ses fonctions sacrées et tous les actes de son ministère. Ces grâces seront pour lui comme une manifestation en temps opportun des dons du Saint-Esprit, qu'il a reçus à ses deux ordinations du diaconat et de la prêtrise. Elles viseront chaque fois à maintenir et à développer en lui la sagesse, l'intelligence, le conseil, la force, la science, la piété et la crainte de Dieu qui lui sont particulièrement nécessaires pour accomplir l'œuvre du Christ.

Q. 492. — *Quelles sont les conditions requises pour recevoir le sacrement de l'Ordre ?*

R. — *Les conditions requises pour recevoir le sacrement de l'Ordre sont : 1o d'avoir les aptitudes et les dispositions nécessaires, 2o d'être appelé par l'autorité de l'Eglise.*

1o Les aptitudes requises sont d'ordre physique, intellectuel et moral.

a) Les aptitudes *physiques* consistent à être exempt de toute infirmité et de toute maladie chronique qui rendraient impossible ou tout au moins très difficile l'accomplissement des obligations du sacerdoce, ou qui risqueraient de jeter le discrédit sur le prêtre.

b) Les aptitudes *intellectuelles* sont l'intelligence et la science suffisantes. Les études faites au Petit et au Grand Séminaire permettent d'en juger. Il faut y ajouter le jugement droit, sans lequel le prêtre serait exposé à commettre des bévues préjudiciables au bien.

c) Les aptitudes *morales* consistent en une pureté de mœurs exempte de tout soupçon, en l'absence de vice et de défaut sérieux, bref, en une conduite irréprochable passée à l'état d'habitude, c'est-à-dire pratiquée depuis un temps assez long.

Certains obstacles pourraient venir aussi du côté de la famille. On ne pourrait conférer les ordres à un jeune homme appartenant à une famille dont la réputation ne serait pas intacte. Même si le sujet n'est pas responsable de cette tache, il y a des motifs sérieux de craindre que le déshonneur de sa famille ne rejaillisse sur lui, ne paralyse son ministère et finalement ne fasse du tort à l'Eglise et à la religion.

2o Les dispositions nécessaires sont :

a) L'attrait persévérant pour l'état ecclésiastique. Il faut entendre par là un attrait surnaturel, c'est-à-dire le désir de procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes, et non le goût des honneurs ou des dignités, ni à plus forte raison l'appât du gain. Cette disposition se manifeste par l'esprit d'apostolat, par le désintéressement et le renoncement, par l'esprit d'obéissance et la simplicité des goûts, etc.

b) La piété, qui se manifeste par la régularité et la ferveur dans la prière, dans la réception des sacrements et par les efforts dont on fait preuve pour se corriger de ses défauts et pour avancer dans la vertu.

3o Il y a des aptitudes ou dispositions dont on peut juger extérieurement. Ce sont donc les supérieurs qui ont à se prononcer à leur sujet pour admettre ou refuser quelqu'un aux ordres. Mais il y en a d'autres qui sont affaire de conscience et que l'intéressé et son confesseur sont les seuls à connaître. Sur celles-là, c'est au sujet lui-même à décider ; mais il ne devra le faire qu'après avoir consulté son confesseur habituel. Il y aurait imprudence de sa part à passer outre à la décision de celui-ci.

4o Enfin il faut que le sujet ait reçu l'appel de l'autorité ecclésiastique, c'est-à-dire de l'évêque de son diocèse. C'est à ce dernier qu'il appartient de transmettre à chacun l'appel du Christ, et quiconque se voit refuser cet appel ne saurait prétendre à recevoir les ordres.

Si un jeune homme a reçu l'appel de son évêque et d'autre part le consentement du confesseur auquel il a entièrement ouvert sa conscience, il est vraiment appelé par Dieu et peut sans inquiétude recevoir la prêtrise.

Q. 493. — *Est-ce une grande faveur d'être appelé à l'état ecclésiastique ?*

R. — *C'est une grande faveur d'être appelé à l'état ecclésiastique, car les prêtres sont les ministres de Jésus-Christ, revêtus de ses pouvoirs pour travailler comme Lui à la gloire de Dieu et au salut des âmes.*

C'est toujours un grand honneur pour un homme d'être le représentant et l'ami intime d'un grand personnage, de posséder des pouvoirs nombreux et importants et de travailler à la réalisation d'un haut idéal. Or le prêtre réunit en sa personne tous ces avantages au suprême degré. Celui dont il est le représentant et le ministre n'est autre que le Créateur et le Roi du ciel et de la terre ; les pouvoirs dont il dispose sont des pouvoirs divins, ceux de Jésus-Christ lui-même ; l'idéal auquel il travaille est le plus élevé que l'on puisse concevoir, puisqu'il s'agit de la gloire de Dieu et du salut des âmes, œuvres qui auront leur retentissement pendant toute l'éternité.

Pour estimer à sa juste valeur cette haute dignité, il suffit de songer à ce qu'est la célébration du saint sacrifice de la messe, l'administration du sacrement de pénitence et la prédication de la parole de Dieu. Le prêtre qui célèbre la sainte messe collabore au plus grand acte qui ait jamais été accompli sur terre, au sacrifice de la Rédemption, dont la messe est le mémorial et le renouvellement ; le prêtre qui remet les péchés accomplit un acte divin, puisque Dieu seul peut remettre les péchés et que le prêtre ne le fait qu'en son nom ; le prêtre qui annonce la parole de Dieu procure aux hommes la seule science vraiment nécessaire, celle qui leur permet d'atteindre leur destinée éternelle.

On peut en dire autant de tous les autres actes du ministère sacerdotal, qui visent tous le même but.

La dignité du prêtre surpasse donc celle de toutes les grandeurs humaines réunies et même celle des anges. Aussi celui qui est appelé à l'état ecclésiastique doit-il considérer cet appel comme la plus grande faveur qui puisse lui être faite.

Q. 494. — *Que doit faire celui qui se croit appelé à devenir prêtre ?*

R. — *Celui qui se croit appelé à devenir prêtre doit en parler à son confesseur et mener une vie d'innocence, de piété et de travail.*

Nous supposons que l'enfant ou le jeune homme appelé par Dieu a un cœur assez généreux pour répondre affirmativement à cet appel. Mais il importe, avant tout, d'être certain de la réalité de l'appel, car les erreurs ou illusions sont possibles chez tous, particulièrement chez celui qui est jeune et qui manque d'expérience. D'ailleurs, on est toujours mauvais juge en sa propre cause. Il convient donc de s'en remettre à l'avis d'un homme expérimenté sur la question, connaissant l'âme et les dispositions du sujet, renseigné également sur d'autres questions importantes déjà signalées : santé, intelligence, situation de famille, etc. C'est donc, avant tout autre, au confesseur que l'enfant devra ouvrir son âme et confier ses désirs. Celui-ci est mieux à même que personne d'examiner les motifs qui ont fait concevoir l'idée du sacerdoce, d'en apprécier la valeur et surtout de savoir si les dispositions morales du sujet semblent l'orienter de ce côté. En admettant que toutes les raisons alléguées et que toutes les dispositions connues ne soient pas suffisantes, il pourra aussi indiquer ce qu'il y a lieu de redresser. Mais, le confesseur étant tenu obligatoirement au secret, il sera bon aussi d'informer le curé de la paroisse, qui a qualité pour traiter l'affaire, en vue de l'entrée au

séminaire, avec les parents et avec l'autorité diocésaine.

L'enfant qui se croit appelé au sacerdoce doit dès lors travailler à réaliser les conditions indispensables pour atteindre cette fin. Il doit avant tout développer sa piété, entretenir une grande pureté de cœur et de vie, réfléchir aux motifs élevés qui dirigent vers le sacerdoce : l'amour de Dieu et des âmes, s'exercer déjà à pratiquer l'esprit de sacrifice et de dévouement qui est à la base de la vocation, et prier beaucoup pour obtenir de Dieu une lumière plus abondante sur son appel et les grâces utiles pour y correspondre.

Il y a aussi deux autres vertus dont il doit manifester des preuves, s'il ne veut pas laisser douter de sa vocation : ce sont l'obéissance et l'amour du travail. La formation au sacerdoce et le ministère sacerdotal lui-même exigent que le sujet sache se plier aux ordres et aux directives venant de ses supérieurs, et travailler avec courage à l'acquisition des connaissances indispensables. L'habitude de la paresse et une indiscipline notoire ne pourraient que faire éliminer celui qui en serait atteint.

Q. 495. — *Que doivent faire les parents de l'enfant qui a la vocation ecclésiastique ?*

R. — *Les parents de l'enfant qui a la vocation ecclésiastique doivent respecter l'appel de Dieu et aider leur enfant à y répondre.*

Les parents sont les représentants de Dieu auprès de leurs enfants ; de plus, ils sont tenus de les diriger dans la préparation de leur avenir, en mettant au premier rang de leurs préoccupations ce qui est de nature à les aider à se sanctifier et à faire leur salut. Ce serait donc, de leur part, aller à la fois contre la volonté de Dieu et contre l'intérêt bien compris de leur enfant que de le détourner d'une voie à laquelle il semble appelé. Pour remplir convenablement leur devoir en pareille circonstance, les parents devront faire taire toutes les préoccupations d'égoïsme, d'intérêt, d'avantages ou de bonheur purement humains, et au contraire faire appel à tout leur esprit de foi et d'apostolat, en comprenant qu'ils ne peuvent pas recevoir un plus grand honneur que celui de donner un de leurs enfants à l'Eglise et à Dieu.

S'ils ont bien compris cela, les parents auront à cœur d'aider leur enfant à répondre à l'appel de Dieu, en l'encourageant, en lui manifestant leur satisfaction de cet appel, en dirigeant plus attentivement encore sa vie de piété, en écartant de lui tout ce qui pourrait constituer un obstacle et en priant beaucoup pour que leur enfant réponde généreusement à sa vocation.

ALLOCUTIONS DE MARIAGE

VII

L'ÉGLISE ET LA FAMILLE [1]

Ma Cousine, mon Lieutenant,

Parmi tous les pavillons de l'Exposition, un svelte clocher élève la statue de la Vierge. Elle semble présider à l'étalage éblouissant des Arts et des Techniques. C'est bien là le geste perpétuel, doucement obstiné, qui, depuis près de vingt siècles, couronne et purifie les efforts humains. L'Eglise catholique, sûre des vérités éternelles, présente inlassablement la doctrine de l'Evangile, comme le seul épanouissement et la seule sécurité ; elle se penche sur notre monde qui cherche des certitudes fugitives et successives, pour le guider vers la Vérité éternelle et unique.

Ce rôle civilisateur et bienfaisant de notre Eglise s'est affirmé au cours des âges dans tous les domaines : elle a suivi dans leur marche en avant tous les pionniers de la pensée humaine, elle leur a indiqué de nouvelles conquêtes à tenter, elle a christianisé les résultats de leurs efforts.

Envisager ce qu'elle a fait ainsi pour l'institution du Mariage ne sera pas déplacé en cette cérémonie d'aujourd'hui. Un tel sujet sera dans la ligne de vos traditions familiales, mon Lieutenant, comme aussi dans le cadre de votre formation et de votre vocation. Il ne sera pas étranger non plus à ces représentants du Judiciaire et du Militaire qui vous entourent en cette Cathédrale : ne s'intéressent-ils pas tous au Mariage, les uns pour en authentifier les solennités légales et les conséquences matérielles, les autres parce qu'ils savent d'expérience que la qualité de la famille garantit seule la qualité des hommes, corps vigoureux et caractères fermes, dont a besoin notre Armée ?

* *

Qu'a donc fait l'Eglise pour la Famille ? Elle avait reçu de l'Antiquité une institution purement humaine ; la Rome classique en présentait le type : une nation en raccourci, où tout devait ployer sous l'autorité indiscutée de celui qui incarnait et synthétisait en lui seul la race. Dans ce domaine de la force, l'Eglise fait pénétrer peu à peu la Charité du Christ : c'est ce qu'enseigne si souvent l'Apôtre, c'est ce que proclame comme un résultat acquis, dès l'an 110, le vieil évêque d'Antioche, Ignace : « La pensée de Dieu doit présider au mariage, tout pour la gloire de Dieu. »

Puis, tout au long d'une éducation de quinze siècles, l'Eglise va assimiler les institutions civilisées ou barbares, mêler les codes romains aux droits germaniques, résister aux accaparements des pouvoirs totalitaires. Plus favorable à la coutume qu'à la loi écrite, parce que méfiante des textes qui dessèchent la vie, se prêtant aux nécessités des temps, intransigeante sur les principes, maternelle dès qu'ils sont saufs, l'Eglise garantit au mariage ses trois qualités de droit naturel : l'Unité, l'Indissolubilité et la Liberté.

Voyez-la défendre l'Unité, affirmant l'égalité devant Dieu de l'homme et de la femme, proclamant que la soumission de l'une à l'autre n'est pas conséquence d'infériorité, mais exigence de l'unité du commandement. Du même coup l'Eglise protégeait et la dignité de l'épouse, et l'éducation des enfants.

La lutte fut plus vive encore sur la question de l'Indissolubilité. Il fallait changer les coutumes trop faciles de certains peuples, réprimer le besoin de nouveau, faiblesse des pauvres cœurs humains, résister aux têtes couronnées, perdre des empires plutôt que de laisser même discuter ce principe.

Mais ce qui est admirable, c'est de voir en même temps l'Eglise être le champion de la Liberté : liberté des fiancés, pour lesquels elle n'a jamais exigé

[1] Allocution prononcée à la Cathédrale de Langres, le 12 octobre 1937, pour le mariage d'un petit-fils de Me Henry Taudière, qui épousait la fille d'un avocat de Langres.